

ANNEXE
ACTIONS EN JUSTICE
du 1er février 2019 au 31 août 2019

Date d'ouverture du dossier	Demandeur	Défendeur	Juridiction	Objet du litige	Coût financier/Incidences financières potentielles	Avocat (oui/non)	Observations
févr-19	Monsieur E. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	référé suspension - Refus d'octroi du RSA	1500 euros	non	Ordonnance du 6 février 2019 : la requête est rejetée
févr-19	Monsieur E. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Radiation de la liste des bénéficiaires du RSA	-	non	
févr-19	Mme I. S.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Référé-suspension - Retrait d'agrément d'assistante familiale et licenciement	3500 euros au titre des frais d'avocat	non	Ordonnance le 18 mars 2019 : non lieu à statuer
févr-19	Mme I. S.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Annulation du retrait d'agrément d'assistante familiale et du licenciement	3000 euros au titre des frais d'avocat	non	Ordonnance du 12 juillet 2019 donnant acte du désistement
févr-19	Mme F. D.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	11605,60 euros	non	
févr-19	Mme C. Y.	Département	Cour d'Appel de Colmar	Appel - Récupération sur succession d'un bénéficiaire de l'aide sociale à l'hébergement pour personne handicapée	11907,66 euros	non	Recours rejeté en 1ère instance par décision de la Commission Départementale d'Aide Sociale du 13/12/2018
févr-19	Département	Mme A.P., Mr et Mme D.	Tribunal de Grande Instance de Colmar	Contestation obligation alimentaire	712 €/mois à compter du 26/02/2019	non	Jugement du 04/06/2019, condamnation des obligés alimentaires à 500 €/mois à compter du 26/02/2019
févr-19	Mr B. W.	Département	Cour d'Appel de Colmar	Appel Contestation obligation alimentaire	945 €/mois à compter du 14/08/2018	non	Jugement du 29 janvier 2019 condamnant les débiteurs alimentaires à la somme Globale de 945 € par mois rétroactivement à compter du 14/08/2019
févr-19	Département	Mr L. B.	Tribunal de Grande Instance de Colmar	Contestation obligation alimentaire	1 200 €/mois à compter du 24/04/2019	non	
févr-19	Département	Mme A. F. et Mr J. F.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	1 123 €/mois à compter du 21/07/2018	non	
févr-19	Département	Mme N. D., Mme P. G. et Mr et Mme S.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	697 €/mois à compter du 01/03/2019	non	
mars-19	Mr. B. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Rejet de candidature au poste d'agent d'exploitation	2000 euros au titre des frais d'avocat	non	Injonction du Département à affecter l'agent dans un délai de 15 jours à compter du jugement, sous astreinte de 500 euros par jour de retard et à titre subsidiaire à réexaminer sa situation dans un délai de 15 jours à compter du jugement, sous astreinte de 500 euros par jour de retard
mars-19	Mr. et Mme M. C.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	2331,98 euros	non	
mars-19	M. C. O.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Annulation du compte-rendu d'entretien professionnel du 21 janvier 2019	2000 euros au titre des frais d'avocat	non	
mars-19	Département	Mr E. U., Mr et Mme L.	Tribunal de Grande Instance de Colmar	Contestation obligation alimentaire	650 €/mois à compter du 07/03/2019	non	1ère contestation devant la Commission Départementale d'Aide Sociale concernant le montant global de l'obligation alimentaire puis opposition sur le moyen de l'exception d'indignité devant le JAF.
mars-19	Département	Mme V. D., Mr et Mme D., Mr et Mme D.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	1 574 €/mois à compter du 20/02/2019	non	
mars-19	Département	Mr B. H., Mr C. H.	Tribunal de Grande Instance de Colmar	Contestation obligation alimentaire	816 €/mois à compter du 15/03/2019	non	Jugement du 08/08/2019 condamnant les débiteurs au paiement de la somme de 500 €/mois à compter du 15/03/2019
avr-19	Mme M. D.	Département	Cours administrative d'appel de Nancy	Appel - Refus de reconnaissance d'un accident de service	2000 euros au titre des frais d'avocat	oui	Jugement du 31 janvier 2019 : rejet. Injonction du Département à réexaminer la demande dans un délai de 2 mois à compter du jugement, sous astreinte de 200 euros par jour de retard

ANNEXE
ACTIONS EN JUSTICE
du 1er février 2019 au 31 août 2019

Date d'ouverture du dossier	Demandeur	Défendeur	Jurisdiction	Objet du litige	Coût financier/incidences financières potentielles	Avocat (oui/non)	Observations
avr-19	Mme D. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Abrogation de l'arrêté portant attribution du régime indemnitaire annuel complémentaire	2000 euros au titre des frais d'avocat	non	Injonction du Département à verser dans un délai de 2 mois à compter du jugement, sous astreinte de 200 euros par jour de retard
avr-19	M. T. S.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Indu ALS et prime d'activité	-	non	Mise hors de cause du Département
avr-19	Mme B. D.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Refus RSL - Impayé d'énergie	565,89 euros	non	
avr-19	M. P. F.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Annulation de l'arrêté du 27 septembre 2018 dressant le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise pour l'année 2018 et annulation des 4 arrêts individuels portant avancement de grade	2000 euros au titre des frais d'avocat	oui	Injonction du Département de procéder au réexamen de sa valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle, ainsi qu'à l'établissement d'un nouveau tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2018, dans un délai de deux mois à compter du jugement, sous astreinte de 200 euros par jour de retard
avr-19	Département	Mr M. B., Mme C. B., Mr et Mme B.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	969 €/mois à compter du 17/05/2019	non	
avr-19	Département	Mr et Mme T.	Tribunal de Grande Instance de Colmar	Contestation obligation alimentaire	798 €/mois à compter du 01/07/2018	non	
avr-19	Département	Mr F. K., Mr M. K.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	390 €/mois à compter du 01/07/2019	non	
avr-19	Département	Mme D. K., Mme D. M., Mr J.-L. M.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	851 €/mois à compter du 17/04/2019	non	
mai-19	Consorts B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Indemnisation du préjudice subi	90000 euros + 1000 euros au titre des frais d'avocat	oui	
mai-19	Mme S. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Refus de tenir un entretien annuel de suivi	2000 euros au titre des frais d'avocat	non	Injonction du Département à réexaminer la demande dans un délai de 15 jours à compter de la notification du jugement sous astreinte de 200 euros par jours de retard
mai-19	Mme N. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	2 823,72 euros	non	
mai-19	Mme R. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Refus de la demande de versement rétroactif de RSA	à déterminer	non	
mai-19	Mme H. H.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Réduction du montant du RSA	à déterminer	non	
mai-19	M. D. O.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	10374,47 euros + 3 40 euros de pénalité administrative	non	
mai-19	M. T. T. Q.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	6010,97 euros	non	

Date d'ouverture du dossier	Demandeur	Défendeur	Juridiction	Objet du litige	Coût financier/incidences financières potentielles	Avocat (oui/non)	Observations
mai-19	M. M. D. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Fin de prise en charge par le service d'Aide Sociale à l'Enfance	à déterminer	non	
mai-19	M. S. C.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	2283 euros	non	
mai-19	Mr et Mme C.	Département	Cour d'Appel de Colmar	Appel Contestation obligation alimentaire	250 € par mois à compter du 27/04/2018	non	Jugement du 01/02/2019. Désistement de l'appelant et ordonnance d'extinction de l'instance du 12/08/2019.
juin-19	M. N. C.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	7818, 87 euros	non	
juin-19	M. E. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Refus du droit au RSA - Décision du 16 novembre 2018	à déterminer	non	
juin-19	M. E. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Refus du droit au RSA - Décision du 29 août 2018	à déterminer	non	
juin-19	M. M. D. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	16202 euros	non	
juin-19	Mme K. B.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Contestation de l'évaluation - Entretien professionnel	-	non	
juin-19	Entreprise SPIE BATIGNOLLES - ILE DE France	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Refus de communication de documents relatif au marché de restructuration de la Maison de l'Alsace à Paris	3000 euros au titre des frais d'avocat de la société SPIE + astreinte de 1000 euros par jour de retard en cas de condamnation du Département à produire les documents demandés en l'absence de communication des documents dans un délai de 8 jours à compter de la notification du jugement	oui	Ce contentieux fait suite à un refus notifié en juillet 2018, suivi d'une saisine de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA) qui s'est déclarée incompétente en janvier 2019. Il s'inscrit dans le contexte plus général de retards de plusieurs années du chantier de travaux de la Maison de l'Alsace. A noter que l'entreprise SPIE a dirigé un contentieux identique à l'encontre de CITIVIA SEM, maître d'ouvrage délégué, en cours d'instruction également devant le tribunal administratif de Strasbourg.
juin-19	M. A. W. C.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	6573,57 euros	non	
juin-19	M. A. L.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	1969,07 euros	non	
juin-19	M. R. F.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Recouvrement indu RSA - Opposition à titre exécutoire	3448,00 euros	non	
juin-19	Mme L. K.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Contraintes	7206,03 euros	non	

Date d'ouverture du dossier	Demandeur	Défendeur	Juridiction	Objet du litige	Coût financier/incidences financières potentielles	Avocat (oui/non)	Observations
juil-19	Société RIESS	Département	Cour administrative d'Appel de Nancy	APPEL - Garantie décennale - Désordres (infiltrations d'eau) liées aux travaux d'extension et de restructuration du Collège Faesh à Thann	3000 euros au titre des frais d'avocat	oui	Jugement du 27 mars 2019 : Le Tribunal administratif de Strasbourg a reconnu la nature décennale des désordres affectant les bâtiments du collège. Le cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski et la société Riess ont été condamnés en solutum à verser au Département une somme de 43 035,69 euros (portant intérêts au taux légal à compter du 21 septembre 2017, avec capitalisation de ces intérêts à compter du 21 septembre 2018 et à chaque échéance annuelle à compter de cette date). Les frais d'expertise ont été, pour un montant de 49 537,90 euros TTC, mis à la charge définitive et solidaire du cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski et de la société Riess et pour la somme de 2 733,75 euros TTC à la charge du Département. Le cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski et la société Riess ont versé solidairement la somme de 1 500 euros au Département au titre des frais d'avocat. Le Département, le cabinet Laperelle et Koscielski et la société Riess ont versé solidairement une somme de 1 500 euros à la société SMAC Actéroid au titre des frais d'avocat. Le Département doit verser une somme de 1 500 euros au bureau Veritas construction au titre des frais d'avocat.
juil-19	Cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski	Département	Cour administrative d'Appel de Nancy	APPEL - Garantie décennale - Désordres (infiltrations d'eau) liées aux travaux d'extension et de restructuration du Collège Faesh à Thann	3000 euros au titre des frais d'avocat	oui	Jugement du 27 mars 2019 : Le Tribunal administratif de Strasbourg a reconnu la nature décennale des désordres affectant les bâtiments du collège. Le cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski et la société Riess ont été condamnés en solutum à verser au Département une somme de 43 035,69 euros (portant intérêts au taux légal à compter du 21 septembre 2017, avec capitalisation de ces intérêts à compter du 21 septembre 2018 et à chaque échéance annuelle à compter de cette date). Les frais d'expertise ont été, pour un montant de 49 537,90 euros TTC, mis à la charge définitive et solidaire du cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski et de la société Riess et pour la somme de 2 733,75 euros TTC à la charge du Département. Le cabinet d'architectes Laperelle et Koscielski et la société Riess ont versé solidairement la somme de 1 500 euros au Département au titre des frais d'avocat. Le Département, le cabinet Laperelle et Koscielski et la société Riess ont versé solidairement une somme de 1 500 euros à la société SMAC Actéroid au titre des frais d'avocat. Le Département doit verser une somme de 1 500 euros au bureau Veritas construction au titre des frais d'avocat.
juil-19	Mme H. R.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	1654,44 euros	non	
juil-19	Communauté de Communes Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux	Département et Messieurs S.	Tribunal administratif de Strasbourg	Référé expertise pour péril imminent	-	non	
juil-19	Mme E. A.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	5397,86 euros	non	

Date d'ouverture du dossier	Demandeur	Défendeur	Jurisdiction	Objet du litige	Coût financier/incidences financières potentielles	Avocat (oui/non)	Observations
juil-19	M. P. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Contribution des parents aux frais de placement de leur fille (contestation du titre de recettes)	100 euros/mois	non	
août-19	Département	Etat	Cour Administrative d'appel de Nancy	APPEL - Recours Département c/ Etat STOCAMINE (arrêté préfectoral du 23 mars 2017)		oui	Jugement du 5 juin 2019 : le tribunal administratif de Strasbourg a déclaré irrecevable le recours du Département contre l'arrêté préfectoral du 23 mars 2017 qui a prolongé pour une durée illimitée le stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs sur le territoire de la Commune de Wittelsheim. Le présent appel a pour objet de faire reconnaître la recevabilité et le bien-fondé du recours du Département tendant à obtenir l'annulation de l'arrêté précité.
août-19	Mme C. M.	Département	Tribunal administratif de Strasbourg	Remboursement indu RSA - Refus de remise de dette	709 euros	non	
août-19	Mr P. T.	Département	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	260 €/mois à compter du 26/02/2018	non	Le débiteur sollicite la révision du montant de sa condamnation par jugement du 02/07/2018
août-19	Mr et Mme A	Département	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation d'une demande de remboursement d'un indu	4500 euros	non	dossier ayant aussi fait l'objet d'une condamnation judiciaire en fixation alimentaire au TGI d' Epnal
août-19	Département	Mr J-J. S, Mme C. M, Mr et Mme P., Mr et Mme S.	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	627 €/mois à compter du 01/09/2019	non	
août-19	Département	Mme A. B-P	Tribunal de Grande Instance de Mulhouse	Contestation obligation alimentaire	1 280 €/mois à compter du 22/08/2019	non	